

Maîtres de stage

Subvention départementale pour financer la formation des médecins qui souhaitent devenir maître de stage et accueillir des stagiaires internes sur le territoire :

► 1330 € correspondant au coût de la formation.

Pack « Merci Doc' » en cas d'installation effective d'un stagiaire :

► invitation des maîtres de stage à des événements de prestige en Loir-et-Cher.



CONTACT

FRANÇOIS MAUPETIT

Chargé de mission en démographie médicale

francois.maupetit@departement41.fr

02 54 58 54 31 - 06 79 75 07 49

IMPRIM'VERT® Imprimé par le conseil départemental de Loir-et-Cher - 2022

AIDE À L'INSTALLATION des professionnels de santé

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
Place de la République, 41020 Blois Cedex
02 54 58 41 41 - departement41.fr

**MÉDECINS, ÉTUDIANTS,
MAÎTRES DE STAGE**
Le conseil départemental de
Loir-et-Cher vous accompagne



Le 41 en BONNE SANTÉ

Le conseil départemental de Loir-et-Cher fait de la santé une priorité. Afin de lutter contre la désertification médicale, le département s'est engagé dans un grand plan santé, « **Le 41 en bonne santé** », articulé autour de neuf actions phares. Parmi ces dernières, figurent les incitations financières et les conditions d'accueil des médecins et futurs professionnels de santé.

Ces aides s'adressent aux :

- professionnels de santé qui souhaitent s'installer en Loir-et-Cher,
- professionnels de santé déjà installés en Loir-et-Cher qui souhaitent se regrouper,
- internes et étudiants en santé qui envisagent leur avenir en Loir-et-Cher,
- maîtres de stage.

Professionnels de santé qui souhaitent s'installer en Loir-et-Cher

Aide à l'achat de matériel pour une première installation :

- ▶ 50 % des dépenses HT (matériel, mobilier et informatique à usage professionnel),
- ▶ aide plafonnée à 20 000 € HT.

Contrepartie : obligation d'exercer pendant au moins trois ans en Loir-et-Cher.

Professionnels de santé déjà installés en Loir-et-Cher qui souhaitent se regrouper

Aide à la création et à l'extension de structures de santé (maisons de santé, cabinets médicaux...) :

- ▶ jusqu'à 25 % du coût d'investissement HT,
- ▶ aide plafonnée à 100 000 €.

Contrepartie : obligation d'exercer pendant au moins trois ans en Loir-et-Cher.

Internes et étudiants en santé qui envisagent leur avenir en Loir-et-Cher

Bourse pour inciter à la primo-installation en Loir-et-Cher :

- ▶ 12 000 € (500 € mensuels les deux dernières années d'études) pour les internes en médecine générale,
- ▶ 6 000 € (500 € mensuels la dernière année de formation) pour les étudiants du paramédical.

Contrepartie : obligation d'exercer pendant au moins trois ans en Loir-et-Cher.

Allocation de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux en Loir-et-Cher :

- ▶ 250 € par mois de stage et par étudiant effectuant un stage de 3 à 6 mois (à raison d'une demande par étudiant au cours de ses études).

